



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>Le Jougardi Inc.</b>		Date d'inspection <b>Le 24 décembre 2025</b>	
Nom de l'établissement <b>Le Jougardi</b>		Numéro de permis <b>318000</b>	
Adresse <b>210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 856-5950</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative à temps partiel</b>	Nombre maximal d'enfants <b>56</b>		Âges des enfants <b>ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Lisa Spence</b>	Titre du poste <b>Adjointe administrative</b>		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			

original signé par  
**Lisa Spence**

**24 décembre 2025**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*